

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, codes 35 et 63

Hebdos régionaux du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

**Projet d'aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric, Saint-Léandre et Saint-Damase
par Northland Power inc.**

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 25 AVRIL 2006

COMMUNIQUÉ

Québec, le 11 avril 2006 – La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de M^{me} Claudette Journault, présidente, et de M. Louis Déryger, commissaire, tient la première partie de l'audience publique sur le *Projet d'aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric, Saint-Léandre et Saint-Damase par Northland Power inc.* L'audience publique aura lieu le 25 avril à 19 heures et se tiendra à la salle La Récréathèque du Centre sportif Alain Côté, située au 321, rue du Bon Pasteur à Matane. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

Lors de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le 30 mai, au Centre communautaire de Saint-Léandre, situé au 3027, rue Principale à Saint-Léandre, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 24 août 2006, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Claude Bécharde. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale de Matane, Complexe culturel Joseph-Rouleau, 520, avenue Saint-Jérôme, bureau 2, Matane ;
- Municipalité de Saint-Léandre, 2005, rue de l'Église, 2^e étage, Saint-Léandre ;
- Municipalité de Saint-Ulric, 128, avenue Ulric-Tessier, Saint-Ulric.

Vous pouvez également consulter le site Internet du BAPE concernant le projet au : www.bape.gouv.qc.ca.

LE PROJET

Le projet de Northland Power inc. consiste à aménager un parc éolien d'une puissance installée de 150 MW. Ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution, lancé le 12 mai 2003, pour 1 000 MW de production d'énergie éolienne dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de la MRC de Matane.

Le projet prévoit l'implantation de 100 éoliennes d'une puissance de 1,5 MW chacune réparties à l'intérieur d'une zone d'étude de près de 250 km² située principalement à Saint-Ulric, Saint-Léandre et Saint-Damase, sur le territoire des MRC de Matane et de La Matapédia. Le projet comprend également l'amélioration et/ou la construction de chemins forestiers pour accéder aux sites d'implantation des éoliennes ainsi que la mise en place de lignes de transport d'énergie de 34,5 kV et d'un poste élévateur pour intégrer la production d'électricité du parc éolien au réseau d'Hydro-Québec. La mise en service du parc éolien est prévue pour le 1^{er} décembre 2007 et son coût global est estimé à 270 millions de dollars. Ce projet a une durée de vie prévue de 20 ans, soit la durée du contrat de vente d'électricité à Hydro-Québec Distribution. Au terme de ce contrat et en l'absence d'un nouveau, tous les équipements hors sol seraient démantelés et évacués du site.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec M^{me} Renée Poliquin, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec M. Jean-Sébastien Fillion, conseiller en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : eole-ulric-leandre@bape.gouv.qc.ca.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le BAPE est un organisme d'information et de consultation publiques qui permet aux citoyens de s'exprimer sur un projet et d'intervenir dans le processus décisionnel menant à l'autorisation ou non d'un projet. Le BAPE accomplit les mandats qui lui sont confiés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, notamment le mandat d'information et de consultation publiques d'une durée de 45 jours ainsi que celui d'audience publique d'une durée maximale de 4 mois et celui de médiation d'une durée d'environ 2 mois.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le BAPE a reçu le mandat de tenir une audience publique sur le *Projet d'aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric, Saint-Léandre et Saint-Damase par Northland Power inc.*